

CRISE SANITAIRE MONDIALE DU COVID-19 ET CONFINEMENT GENERALISE

ENFIN!

Lundi 23 mars:

exigée depuis le début de la phase 3 par le SNU, la fermeture totale des accueils en agence est effective !

Suite aux droits d'alerte DGI (Danger Grave et Imminent) pour risque biologique déposé par le SNU en Occitanie, PACA, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Ile de France... nous sommes enfin entendus par nos Directions, Générale et Régionales!!!

Les Inspecteurs du Travail, saisis dans le cadre de ces droits d'alerte, ont, sans équivoque, considéré que Pôle emploi ne respectait pas toute son obligation de protection et de sécurité des personnels ni toutes les consignes gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19.

Les agences sont désormais, et à compter de ce jour, lundi 23 mars 2020, <u>fermées à toute réception de public</u>.

A ce jour, la présence en agence doit être réduite au strict minimum (ouverture et scan du courrier).

Nous nous attachons désormais à faire en sorte que plus aucun collègue ne soit sur site, que tous ceux et celles qui doivent et peuvent être équipé.es de solution de télétravail le soient et que nos usagères et usagers soient bien payé.es en temps et en heure.

Le SNU, des paroles et des actes !!!

